

## TROIS QUESTIONS À...

NICOLAS SCHINKEL, INFIRMIER LIBÉRAL, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU FNI ET ÉLU DE L'URPS FRANCHE-COMTÉ

Page 02



## POUR ALLER PLUS LOIN

MSSANTÉ, POUR QUOI FAIRE ?

Page 02

## TERRAINS D'EXPÉRIENCES

ANDRAL : LA TÉLÉ-EXPERTISE EN CYTOLOGIE-HÉMATOLOGIE

Page 03

## DANS VOS RÉGIONS

AMBOISE : LE DMP S'ENRICHIT DU VOLET DE SYNTHÈSE MÉDICALE

Page 04

# AU CŒUR DE LA E-SANTÉ

NEWSLETTER PRESSE

#03

FÉVRIER 2013



## ÉDITO

JEANNE BOSSI,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'ASIPSANTÉ

Pour faire face aux grands enjeux de santé publique, notre système de soins doit bénéficier de l'émergence de la e-santé. Aujourd'hui, la prise en charge des patients est le plus souvent pluridisciplinaire et nécessite un partage et une circulation de l'information rapides, sécurisés, simples et efficaces. De même, l'augmentation des pathologies chroniques et la nécessité de préserver un égal accès aux soins sur tout le territoire requièrent de nouveaux moyens de communiquer à distance.

Ces moyens se développent. Dossier Médical Personnel, messagerie sécurisée pour les professionnels de santé, télé-médecine ont pour objet de faciliter cette coordination des soins et le développement du travail en réseau. Ils ont été élaborés pour et avec les professionnels de santé.

En 2013, il est indispensable qu'acteurs publics et partenaires privés collaborent encore plus à la réussite du déploiement de la e-santé pour développer ses usages et ancrer sa réalité dans la pratique quotidienne des soins.

## LE CHIFFRE DE LA E-SANTÉ

# 2,6 MILLIARDS D'EUROS

Ce sont les économies annuelles que permettrait le recours à la télé-médecine dans le suivi des maladies chroniques suivantes : diabète, hypertension artérielle, insuffisance cardiaque, insuffisance rénale.

Étude « Les technologies de l'information au service de nouvelles organisations des soins : création de valeurs engendrée par le secteur TIC en France » menée par le Syntec Numérique Avril 2012.



## E-SANTÉ : FACILITER LE PARTAGE ET L'ÉCHANGE DE DONNÉES

**En investissant cabinets et établissements de santé, la e-santé répond aux besoins d'une pratique en pleine mutation. Elle est avant tout un moyen de mieux connaître, mieux prendre en charge et mieux suivre les patients par des professionnels connectés les uns aux autres.**

### C'EST DÉJÀ DEMAIN !

Connaître les antécédents d'un patient reçu pour la première fois, partager ses données de santé avec d'autres professionnels, adresser

une information structurée à un confrère en toute sécurité, solliciter l'avis d'un expert à l'autre bout de la France, surveiller à distance un patient atteint de pathologie chronique... Autant d'applications offertes par la e-santé, progressivement mises à la disposition des professionnels de santé.

### DU PARTAGE...

La pratique médicale s'appuie aujourd'hui sur la connaissance partagée du patient entre professionnels de santé. L'outil de par-

## TROIS QUESTIONS À...



**NICOLAS SCHINKEL,**  
INFIRMIER LIBÉRAL, SECRÉTAIRE  
GÉNÉRAL DU FNLI ET ÉLU DE L'URPS  
FRANCHE-COMTÉ

### DOSSIER MÉDICAL PERSONNEL : UN OUTIL ATTENDU PAR LES INFIRMIERS LIBÉRAUX

EN QUOI LE DOSSIER MÉDICAL  
PERSONNEL (DMP) EST-IL UTILE  
AUX INFIRMIERS LIBÉRAUX (IDEL) ?

Lorsque nous prenons en charge un patient, il est très désagréable de ne pas connaître l'histoire de sa maladie ou ses traitements. Par exemple, nous avons très rarement le compte rendu de sortie d'hospitalisation. Nous parlons beaucoup avec nos patients mais souvent ils ne peuvent pas nous restituer des informations qu'ils n'ont pas comprises.

Les IDEL comptent beaucoup sur le DMP comme outil de coordination et de collaboration entre professionnels de santé.

QUELLES INFORMATIONS L'INFIRMIER  
PEUT-IL RENTRER DANS LE DMP ?

L'IDEL peut inscrire dans le DMP toute information qu'il juge utile à la coordination des soins: suivi des traitements, suivi des plaies, vaccination, suivi des constantes, suivi des protocoles...

COMMENT FAVORISER L'APPROPRIATION  
DU DMP PAR LES INFIRMIERS ?

L'expérience franc-comtoise prouve la mobilisation des infirmiers: moins de trois mois après le lancement du programme, plus d'une centaine d'IDEL ont créé 2 200 DMP et en ont alimenté 700. Cette appropriation tient au fait que nous avons mis en place une information spécifique et une formation à l'usage du DMP. Il faudra aussi, à terme, que les logiciels de gestion de cabinet deviennent DMP-compatibles, voire mobiles pour un usage au chevet du patient. La Franche-Comté est pionnière et prête à transmettre son expérience à tous les IDEL qui souhaitent faire évoluer la profession infirmière.

Le partage de données est le Dossier Médical Personnel (DMP). Ce dossier de coordination des soins, dématérialisé, gratuit et ouvert à l'ensemble des bénéficiaires de l'assurance maladie, permet de centraliser et de sécuriser l'archivage des données de santé d'un patient. Il offre aux professionnels de santé un accès simplifié à une information structurée sur les antécédents médicaux et les traitements en cours de leurs patients. Il facilite le partage de données entre professionnels de ville et hospitaliers. Ce partage des données s'étend au patient (accès Web patients du DMP), acteur à part entière de sa prise en charge.

Le DMP a vocation à évoluer pour répondre aux besoins des professionnels et des patients. Un nouvel item vient déjà le compléter: le **Volet de Synthèse Médicale (VSM)** qui rassemble les informations essentielles du patient, en cas d'urgence notamment. Le **Dossier Communiquant en Cancérologie (DCC)**, dédié au partage des informations entre les acteurs de la cancérologie pour faciliter leur coordination, en particulier avec les

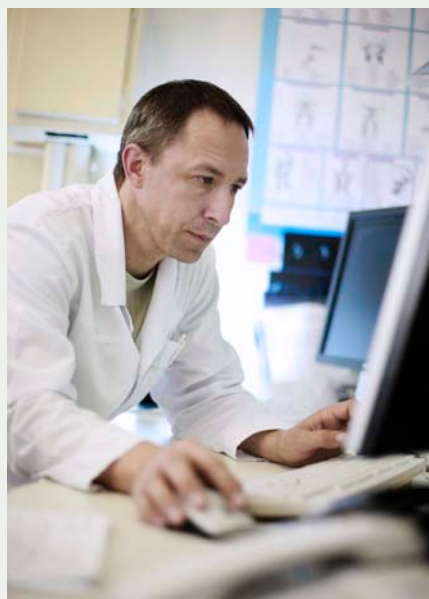
médecins traitants, et permettre la continuité de la prise en charge pendant et après la phase aiguë de traitement, est également en train de converger vers le DMP.

#### ... À L'ÉCHANGE DE DONNÉES

D'autres services facilitent la circulation de ces données et la coopération entre professionnels: la **messagerie sécurisée** et la **télémédecine**. Un service de messagerie électronique qui intègre des fonctionnalités spécifiques répondant aux attentes des professionnels de santé (délégation, mobilité, gestion d'équipes) et aux besoins de sécurité (confidentialité, intégrité et traçabilité des données) est en cours de développement, grâce au système MSSanté. La **télémédecine**, quant à elle, vise notamment à préserver l'égal accès aux soins en palliant l'absence de spécialistes sur certains territoires. En connectant patients, médecins, experts, la télémédecine offre de nouvelles solutions de prise en charge et de suivi du patient: téléconsultation, télésurveillance, télé-assistance, télé-expertise, régulation médicale. **II**

#### POUR ALLER PLUS LOIN

### MSSANTÉ, POUR QUOI FAIRE ?



Les professionnels de santé ont toujours échangé entre eux des informations sur leurs patients. Pour garantir une meilleure sécurité de la circulation de ces données, le besoin de sécuriser les systèmes de messagerie en santé est apparu comme une nécessité. MSSanté permet l'échange sécurisé de données de santé (informations concernant un patient, dossier médical, radios, résultats d'analyse, avis et opinions) entre professionnels de santé identifiés et recensés au sein d'un annuaire géré par l'ASIP Santé.

Ce service, disponible dans un premier temps pour les professionnels de santé (libéraux et hospitaliers porteurs de cartes CPS), s'ouvrira plus tard

aux autres professions des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Ce service simple d'accès et gratuit permettra également à terme d'alimenter le DMP. Pour assurer une exploitation par tous les professionnels de santé, le développement de MSSanté s'appuie sur un espace de confiance conçu par l'ASIP Santé en concertation avec les organisations représentatives des acteurs de santé, les industriels de l'informatique santé et la CNIL.

# L'ACTU DE L'ASIP SANTÉ

## Modernisation du Système d'Information des SAMU

**La DGOS a confié à l'ASIP Santé la modernisation des SI et Télécom des SAMU Centre 15.**

Au cœur du dispositif de régulation médicale, les SAMU reçoivent plus d'un appel par seconde. Un système d'information et de télécommunication de qualité est indispensable dans le service rendu aux patients. Or, nombre d'entre eux présentent des fragilités opérationnelles et technologiques, préjudiciables pour garantir un accès médical d'urgence sur tout le territoire. Pour pallier cette situation, l'ASIP Santé, à la demande de la DGOS, a défini un plan de modernisation SI et Télécom

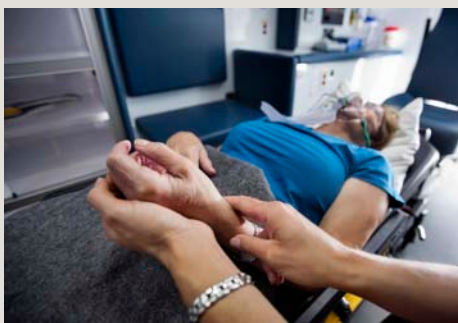
des SAMU en concertation avec les acteurs du secteur. Ce plan est structuré par une solution unique, centralisée et mutualisée où applications et téléphonie sont intégrées et disponibles sur l'ensemble du territoire. L'ASIP Santé s'appuie sur des solutions innovantes adaptées aux besoins des centres d'appel et à la régulation médicale: mise en commun des savoirs et des ressources dans un cloud privé, Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR), Dossier Médical Personnel (DMP), messagerie sécurisée (MSSanté). L'ASIP Santé a 9 ans pour déployer ce programme de mutualisation des moyens dont l'enjeu est l'amélioration du service rendu.

## POINT D'ÉTAPE

### Déploiement national du ROR

**L'ASIP Santé a été missionnée par la DGOS pour mettre en œuvre dans chaque région le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) de façon normalisée et cohérente à l'échelle nationale.**

Le ROR est un outil permettant à tous les professionnels de la régulation médicale d'orienter les patients pris en charge en urgence en fonction des ressources disponibles dans chaque établissement de santé. Trois ans après son lancement, un état des lieux a souligné l'hétérogénéité et le nombre limité de solutions mises en place en région. L'ASIP Santé est mandatée pour définir un référentiel national commun



permettant d'optimiser le fonctionnement des réseaux d'urgence, faciliter le travail d'orientation des patients et permettre une meilleure prise en charge des soins non programmés, sans cloisonnement entre la ville et l'hôpital.

## TERRAINS D'EXPÉRIENCES

### ANDRAL : la télé-expertise en cytologie-hématologie



**Dans un domaine où les spécialistes se font de plus en plus rares – la cytologie-hématologie – le réseau ANDRAL offre aux laboratoires qui y sont inscrits la possibilité d'interroger des collègues de toute la France sur des images difficiles à interpréter.** Appelés "relecteurs", ces biologistes sont au nombre de 50, organisés en binômes. Pour chaque demande "postée" sur le portail, un avis est apporté après consultation et entente du binôme (délai 24 heures maximum). Au moment de prendre sa décision, l'utilisateur peut donc s'appuyer sur



## L'AGENDA

### Conférence de l'ASIP Santé, le jeudi 25 avril 2013

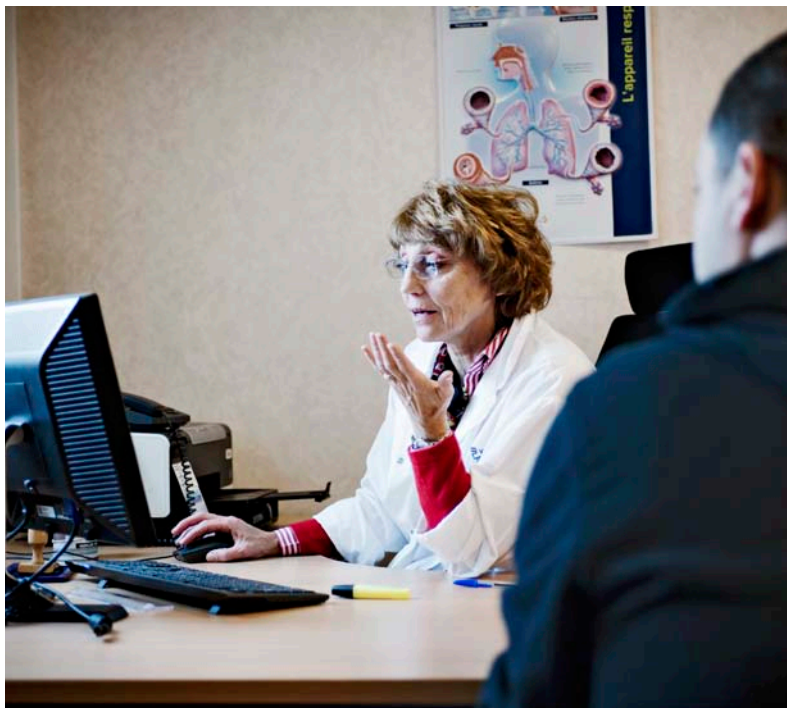
Chaque année, l'ASIP Santé réunit l'ensemble de ses partenaires – nationaux et locaux – pour partager ensemble le bilan de l'action menée.

Lors de cet événement, organisé au sein du ministère des Affaires sociales et de la Santé, seront présentés les grands projets de e-santé pilotés par l'Agence d'État.

### Salon Hit Paris, du 28 au 30 mai 2013, Paris Expo Porte de Versailles

Salon dédié aux technologies et aux systèmes d'information appliqués à la santé, Hit rejoint en 2013 les salons Santé Autonomie. L'ASIP Santé accueillera les acteurs du monde de la santé pour leur présenter les avancées de la e-santé ainsi que ses projets et leur implication dans l'exercice de leur métier.

la synthèse des avis complémentaires de deux experts. Ce projet de télé-expertise unique est mis en place par le Groupe Francophone d'Hématologie Cellulaire, en partenariat avec le Collège d'Hématologie des Hôpitaux Généraux. L'ASIP Santé a accompagné sa conception, en recommandant, par exemple, de renforcer la sécurité, la confidentialité mais aussi l'intégrité des données de santé. Les échanges d'informations se font dans un environnement entièrement sécurisé (transmission cryptée, hébergement sur serveur agréé pour les données de santé...).



## AMBOISE: LE DMP S'ENRICHIT DU VOLET DE SYNTHÈSE MÉDICALE

**Dans le cadre du programme "Déploiement du DMP en région" et sous l'impulsion de l'URPS médecins libéraux du Centre, soutenu par l'ARS de la région Centre, le bassin de santé d'Amboise expérimente actuellement ce qui pourrait devenir rapidement un élément central et indispensable du DMP: le Volet de Synthèse Médicale (VSM).**

En page d'accueil du DMP, le VSM intégrera en quelques lignes toutes les informations immédiatement indispensables, notamment dans les situations d'urgence: identité

du médecin traitant, antécédents médicaux et chirurgicaux, allergies, facteurs de risque et traitements chroniques du patient.

Pour que l'intégration de ces données de santé soit automatisée et éviter une double saisie, l'URPS médecins libéraux du Centre envisage d'obtenir de tous les éditeurs de logiciels de professionnels de santé qu'ils adaptent leurs solutions de manière à ce que les médecins soient capables de renseigner rapidement ce VSM grâce à une saisie automatique à partir des données déjà contenues dans leur propre logiciel. **II**

### CONTACTS PRESSE ASIP SANTÉ

Anne-Adélaïde Séguy  
01 58 45 32 90  
anne-adelaide.seguy@sante.gouv.fr

### AGENCE BABEL/LIGARIS

Charles Collet  
01 53 00 11 18  
charles.collet@agencebabel.com



L'ASIP Santé est l'opérateur public chargé du déploiement de la e-santé en France. L'agence accompagne le développement des systèmes d'information dans le domaine de la santé et dans le secteur médico-social, au service de la qualité des soins. Elle met notamment en œuvre le Dossier Médical Personnel (DMP), la Carte de Professionnel de Santé (CPS) et le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS).

[esante.gouv.fr](http://esante.gouv.fr)

### ► PRATIQUE

**UN MÉDECIN SOUHAITE APPRENDRE À MIEUX UTILISER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE, COMMENT FAIRE ?**



#### RÉPONSE DE:

**ASSIA MEDDAH,**  
RESPONSABLE FORMATION,  
PÔLE TERRITOIRE

« Les professionnels de santé peuvent émettre des interrogations légitimes sur la manière d'exploiter les TIC dans leur pratique. Pour les accompagner dans l'appropriation de ces nouveaux outils, l'ASIP Santé a développé une formation spécifique à ses services, disponible en ligne sous la forme de modules d'e-learning. Au niveau régional, les professionnels peuvent se rapprocher des organismes de formation professionnelle, qui proposent des modules dédiés à l'utilisation de ces services, ou des structures régionales chargées de déployer la e-santé (GCS par exemple). »

### ► TECHNIQUE

**À QUI UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ PEUT-IL S'ADRESSER POUR DÉBLOQUER SA CARTE CPS ?**



#### RÉPONSE DE:

**ALEXANDRE BENOÎT,**  
DIRECTEUR DU PÔLE RELATIONS  
AVEC LES USAGERS

« En cas d'oubli ou de perte de leur mot de passe, les professionnels de santé peuvent se rendre sur l'espace CPS du site [esante.gouv.fr](http://esante.gouv.fr) qui permet de débloquent soi-même et immédiatement sa carte. Il leur suffit de disposer d'un code de déblocage, qui figure sur le courrier accompagnant l'envoi de leur carte CPS. Si celle-ci n'est pas déblocquée à l'issue de cette procédure, ils peuvent s'adresser à CPS INFO SERVICE (0825 85 2000 - 0,15 € TTC/min - service ouvert 24h/24, 7j/7) qui pourra procéder à distance aux tests et aux démarches nécessaires puis faire parvenir par courrier de nouveaux codes (code porteur et code de déblocage). »

### ► SÉCURITÉ

**QU'EST-CE QUE L'IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTÉ (INS) ?**



#### RÉPONSE DE:

**FRÉDÉRIC LAW-DUNE,**  
CHEF DE PROJET, PÔLE TECHNIQUE  
ET SÉCURITÉ

« C'est un numéro différent de celui du numéro de sécurité social, composé de 22 chiffres, et destiné à être utilisé uniquement pour la conservation, l'échange et le partage informatisés de données de santé. Il permet d'attribuer de manière certaine une donnée ou un document au dossier médical d'un patient. Son utilisation nationale mettra ainsi un terme à la multiplication d'identifiants pour un même patient: jusqu'à présent, chaque système informatique disposait de sa propre méthode pour identifier un patient, souvent en incohérence avec le dossier d'un patient dans un autre établissement par exemple. »